

RESTAURATION SCOLAIRE - REGLEMENT INTERIEUR

1. DOSSIER D'INSCRIPTION

La fréquentation du restaurant scolaire est conditionnée par la constitution d'un dossier d'inscription. **Aucun enfant sans dossier d'inscription ne pourra être accepté, même occasionnellement, au restaurant scolaire.**

L'inscription est valable pour l'année en cours et **devra être renouvelée tous les ans.**

2. PLANNING DE FREQUENTATION

Les familles communiqueront, lors de l'inscription, le planning mensuel de fréquentation de leur enfant. Ce planning sera reporté de mois en mois, sauf indication contraire des familles : tout changement

devra être communiqué **avant le 25 du mois précédent.**

Afin de garantir un service de restauration de qualité à chaque enfant, aucun autre ajout ne pourra être pris en compte au-delà de ce délai.

3. ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence à l'école, quel qu'en soit le motif, devra impérativement être signalé :

- **Le plus tôt possible et au plus tard avant 9h00, par téléphone, au Service Scolaire (03.89.56.09.90) ou par mail à l'adresse suivante : en-direct@ville-sausheim.fr**
- **et par écrit au directeur de l'école fréquentée par l'enfant**
- **Les absences faisant l'objet d'un remboursement :**
 - pour maladie de **2 jours et plus**, justifiée par un certificat médical dans les 48 h
 - les jours de grèves des enseignants, sauf si l'enfant est accueilli par le périscolaire en Service Minimum d'Accueil.
 - Les sorties scolaires à la journée, sous condition qu'elles aient été signalées par la direction de l'école avant le 25 du mois précédent.

4. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fait mensuellement au Service Scolaire, en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

5. CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

a/ Fonctionnement

Il est possible, aux parents, de visiter le restaurant scolaire durant l'heure de repas en prévenant, au préalable, le service scolaire

Le personnel d'encadrement est chargé de s'occuper des enfants en ce qui concerne :

- la sécurité, en les prenant en charge aux horaires de sortie de classe du matin jusqu'à l'entrée en classe de l'après-midi. Il veille à maintenir le calme pendant le rassemblement et le trajet pour se rendre dans la salle de restauration et assure la sécurité pour le trajet.
- l'hygiène, en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après le repas. Les enfants auront la possibilité de se brosser les dents après le repas. Un casier individuel sera mis à leur disposition pour y placer gobelet et la brosse à dents.
- l'éducation alimentaire, en leur apprenant à goûter aux légumes, aux poissons, aux fromages...
- l'écoute, en les laissant s'exprimer et en étant attentif à leurs souhaits.
- la discipline :
 - Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens (tout manquement sera notifié sur un cahier de bord visé régulièrement par l'adjoint délégué des Affaires Scolaires.
 - Le personnel intervient envers les fauteurs de troubles lorsque les propos tenus ou les comportements deviennent impolis ou dépassent ce qui peut être attendu de ce moment privilégié de détente qu'est le repas.
 - Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non respect des consignes, sera à la charge des parents.

b/ Règles de vie au restaurant scolaire

Pour que les enfants trouvent au restaurant scolaire un climat chaleureux et sécurisant, quelques consignes faciles à appliquer par tous :

- **Avant le repas** :
 - je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée du restaurant scolaire
 - je vais aux toilettes
 - je me lave les mains
 - j'attends calmement mon tour pour entrer dans la salle à manger
- **Pendant le repas** :
 - je n'utilise pas mon portable
 - je range mes lunettes ou mon appareil dentaire dans la boîte prévue à cet effet (apporter la boîte)
 - je ne joue pas avec la nourriture
 - je n'apporte pas de boisson personnelle (bouteille ou autre)
 - je ne crie pas, je ne me lève pas sans l'autorisation d'un adulte
 - je respecte le personnel de service, d'encadrement et mes camarades
 - je range mon couvert et je sors de table en silence, sans courir
- **Pendant la récréation** :
 - je reste dans la cour (ou la salle en cas de mauvais temps) et je peux jouer avec les jeux mis à ma disposition.
 - je respecte les consignes de sécurité données par le personnel d'encadrement
 - je n'apporte pas de jeux personnels
 - je joue sans brutalité
 - je me mets en rang quand on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.

6. RESPECT DE LA DISCIPLINE

Nous demandons aux parents d'insister auprès de leur enfant, pour qu'il respecte les consignes de discipline nécessaires à appliquer dans le cadre de la restauration scolaire. Les repas doivent être un moment agréable pour tous. Des exclusions temporaires ou définitives du service de la restauration scolaire pourront être prononcées après en avoir informé les parents par courrier.

7. ASSURANCE

Les enfants devront avoir une assurance couvrant les risques de type **EXTRA-SCOLAIRE**. (responsabilité individuelle)

8. MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit de pouvoir apporter toutes modifications qu'il juge utiles au présent règlement intérieur.

Michèle DUDA

LE MAIRE

Adjoint au Maire
Chargé des Affaires Scolaires

Daniel BUX

✂ -----

Talon à retourner au Service Scolaire

Je soussigné, Madame ou Monsieur,représentant(e) légal(e) de(s)

l'enfant(s) certifie avoir pris connaissance du règlement et informé mon (mes) enfant(s) des règles de vie à respecter.

Fait à, le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2010-2011

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

NOM : Prénom :

Date de naissance : Ecole fréquentée :

Classe : Bilingue Monolingue

Fréquentation : au mois à la semaine au jour autre (Précisez)

IDENTIFICATION DES PARENTS

Du Père

Nom et Prénom :

Adresse :

N° téléphone du domicile :

N° de portable

Adresse E-mail :

Profession :

Employeur :

N° tél. prof. :

De la Mère

Nom et Prénom :

Adresse :

N° téléphone du domicile :

N° de portable

Adresse E-mail :

Profession :

Employeur :

N° tél. prof. :

Personne à joindre entre 12 et 14 heures : Tél. :

Date :

Signature :



INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE

ECOLES ELEMENTAIRES

La Commune de Sausheim assure une restauration scolaire destinée aux enfants des écoles élémentaires, **dont l'accueil ne peut être assuré par les parents à l'heure du déjeuner, pour des raisons professionnelles, principalement.**

Fonctionnement : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Dans les locaux de l'EHPAD « LE QUATELBACH ».

La surveillance est assurée selon les horaires de chaque école :

- Centre de 11h45 à 13h35
- Sud de 11h50 à 13h45
- Nord de 11h55 à 13h50

Inscriptions : du 1er au 11 juin 2010

Vous pouvez également télécharger les formulaires d'inscription ainsi que le règlement intérieur sur le site www.ville-sausheim.fr - rubrique « En Direct » - « Les Echos du Quatelbach » - « Inscriptions Restauration Scolaire ».

L'inscription est valable pour toute l'année scolaire en cours et **devra être renouvelée chaque année.**

(pièce à fournir : photocopie de l'assurance extra-scolaire + N° de Sécurité Sociale)

Prix des prestations journalières (repas, surveillance, transport) – Année scolaire 2010/2011, vous sera communiqué dès la fin du mois de mai. (Prix sausheimois – prix extérieurs)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Mairie de Sausheim - Service Scolaire

29, rue de Mulhouse

Tél. : 03.89.56.09.90

Courriel : en-direct@ville-sausheim.fr

Ouvert de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

sauf le vendredi 17h00 et jour de veille de fête 16h00

FICHE SANITAIRE

Nom de l'enfant :	Prénom :
Adresse :	
Date de naissance :	n° de Sécurité Sociale :
Ecole fréquentée :	Classe :
Nom et prénom : du père :	de la mère :
N° tél. du domicile de Mr :	de Mme :
N° tél. Prof. : de Mr :	de Mme :
N° de Portable : de Mr :	de Mme :
Personne à joindre entre 12h00 et 14h00 :	N° tél. :

Afin de nous permettre une prise en charge adaptée de l'enfant, nous recommandons aux parents de noter tous renseignements concernant la santé de l'enfant, et de nous informer de toutes modifications en cours d'année.

L'enfant fait-il des allergies alimentaires ? OUI NON

Si oui, précisez :

Suit-il un régime alimentaire particulier ? OUI NON

Si oui lequel ? :

Remarques :

.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné(e)agissant en qualité de père – mère – tuteur ou tutrice – autorise, en cas d'urgence, le responsable de l'encadrement à faire intervenir les services de soins habilités à l'enfant.

Signature du représentant légal

Fait à le

Signature du représentant légal